

La lettre du SNUipp Isère

Vendredi 19 septembre 2008

Merci de communiquer cette lettre aux collègues de l'école

Ne répondez jamais directement à ces messages, mais à snu38@snuipp.fr.

Sommaire

- 60 heures : les textes pour faire valoir nos droits
- Maternelle : le mépris
- Base élèves : flou national, sanctions départementales
- RASED : lettre unitaire à l'attention des parents
- On se mobilise pour l'école

■ 60 heures : les textes pour faire valoir nos droits ! 60 heures ... pas 78 !

La mise en place des 60 heures d'aide personnalisée se fait à marche forcée. Nous nous « débrouillons » ... comme l'a déclaré notre ministre... Les collègues ont tout fait, dans l'urgence, en se réunissant aussi souvent que nécessaire, avec un grand sens des responsabilités, pour assurer la rentrée la plus réussie possible aux élèves. Et pour au bout du compte se voir reprocher, comme dans une circonscription de l'agglomération grenobloise leur manque de conscience professionnelle parce qu'ils refusent le travail gratuit et de se voir imposer des heures supplémentaires non rémunérées ! Une partie de notre hiérarchie nous considère-t-elle vraiment comme des tires au flan ?

Responsables oui, nous le sommes. Et nous souhaiterions être respectés. Le mépris à tous les étages, du ministère aux circonscriptions, ça n'est plus supportable !

Concernant les obligations de service des enseignants du premier degré, il semblerait que certains IEN ignorent le Code de l'Éducation et le décret publié cet été.

Certains dispositifs validés par les IEN allongent de 40 minutes par semaine notre temps de service. Nous faire travailler plus sans le dire vraiment et sans avoir prévu de rémunération de ce temps de travail n'est pas acceptable.

Nous vous communiquons les articles de ces textes qui cadrent précisément le fonctionnement de l'école et notre temps de travail. À chacun d'être vigilant, de le leur communiquer et de ne pas se laisser imposer un allongement du temps de travail et de nous appeler en cas de problème.

Les obligations de services des enseignants du premier degré sont déterminées par deux textes : le Code de l'Éducation et le décret sur les obligations de service réactualisé cet été (voir lettre électronique du SNUipp Isère du 11 septembre)

- **Le Code de l'Éducation** (article D321-12) est très clair : les enseignants organisent une prise en charge des élèves 10 minutes avant la classe en conseil des maîtres :

« La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire doit être continue et leur sécurité doit être constamment assurée en tenant compte de l'état de la distribution des locaux et du matériel scolaires et de la nature des activités proposées.

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant l'entrée en classe. Le service de surveillance à l'accueil et à la sortie des classes, ainsi que pendant les récréations, est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres de l'école. »

Par ailleurs, l'article C. 97-178 du 18/09/1997 précise que

*« La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de leur maître. Elle s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires **jusqu'à la fin des cours**. Ils sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie, d'études surveillées ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles. »*

Au-delà des horaires de cours, toute présence à l'école avec des élèves fait donc partie intégrante du temps d'aide personnalisée. Notre administration peut-elle méconnaître le Code de l'Éducation ?

- D'autre part, le texte sur temps de service des enseignants a été modifié en juillet de cette année et **le décret** est on ne peut plus clair. Nous devons 60 heures et non 78 comme certains IEN le font entendre : ce temps de soutien n'a rien à voir avec les récréations ou les 10 minutes d'accueil de nos élèves, services que nous sommes en droit d'organiser en conseil des maîtres. La prise en charge des élèves est effective dès la fin des cours, nous sommes responsables d'eux dès la fin des cours, c'est dès cette prise en charge que notre service commence.

Consigne : quelque soit l'appréciation personnelle que certains IEN pourraient avoir des textes, nous vous appelons à faire figurer dans votre tableau de service l'intégralité du temps consacré à vos élèves pour leur prise en charge dans le cadre du « soutien » : tout travail mérite salaire !

- Quant au temps nécessaire à l'organisation, après avoir refusé d'en entendre parler au mois de juin, sous prétexte que « cela n'avait aucun sens », l'IA de L'Isère a bien dû se résoudre à le prendre en compte. Il le fait à minima et dans le cadre déterminé par le recteur : de 3 à 6 heures.

■ Écoles maternelles et enseignants en maternelle : le mépris du ministre, la réponse du SNUipp.

Pour rappel,

Extrait de l'audition de Xavier Darcos au sénat le 3 juillet 2008 (visible intégralement sur le site officiel du sénat)...

<http://www.dailymotion.com/video/k4WSUtaAAO49BbKJcF>

Communiqué de presse du SNUipp du 16 septembre 2008 : <http://38.snuipp.fr/spip.php?article516>

XAVIER DARCOS ET LA MATERNELLE: « LA MEDAILLE D'OR DU MÉPRIS »

Le ministre de l'Education Nationale multiplie les annonces provocatrices vis-à-vis de l'école maternelle. Ainsi il n'a pas hésité à affirmer devant les sénateurs le 03 juillet 2008 : « Est-ce qu'il est vraiment logique, alors que nous sommes si soucieux de la bonne utilisation des crédits de l'Etat, que nous fassions passer des concours à bac + 5 à des personnes dont la fonction va être essentiellement de faire faire des siestes à des enfants ou de leur changer les couches ? ». Cette intervention témoigne d'une méconnaissance totale de l'école maternelle ! Quel mépris pour l'école maternelle et pour ses enseignants dont le rôle en matière d'apprentissage et de réussite scolaire est reconnu par tous ! Mais ne faut-il pas voir derrière cette déclaration provocatrice la volonté de cacher le fait que des élèves ne sont pas accueillis en cette rentrée. En effet, en raison de l'insuffisance du nombre de postes, ce sont 40 000 élèves qui auraient pu être scolarisés si le taux de scolarisation de 2005-06 avait été maintenu. Ils restent aujourd'hui à la porte de l'école. Le ministre considère-t-il qu'aucun travail n'est effectué en maternelle ? Ce n'est pas l'avis des parents d'élèves, et pourtant c'est ce que peut laisser penser l'absence de distribution des programmes* aux parents de l'école maternelle. L'école maternelle française constitue une référence et un exemple en Europe : elle est source de réussite et de progrès pour les élèves. Par respect des enseignants et des écoles maternelles, le SNUipp demande au ministre de retirer ces paroles blessantes et irresponsables qui jettent le trouble sur l'intérêt de la scolarisation en maternelle. Il appelle les enseignants et les parents à participer massivement aux actions du 07 et du 19 octobre.

* Le guide distribué par le ministre n'a pas été distribué en maternelle.

■ Base élèves : flou national et sanctions départementales !

Alors qu'aucun texte n'est venu corroborer l'annonce de Monsieur Darcos concernant la suppression des champs de base élèves et que la « sécurisation maximale » du fichier promise pour la rentrée n'est toujours pas installée, l'Inspecteur d'académie, à nouveau, décide de sanctionner des collègues dont les actions s'inscrivent dans l'exercice normal de la démocratie.

Avant même la circulaire de rentrée envoyée aux écoles, le premier courrier de l'inspecteur d'académie, daté du 28 août, concernait des directives pour la mise en place de Base élèves dans l'ensemble du département.

Le moins que l'on puisse constater est l'opposition entre le peu d'empressement du Ministre à clarifier les directives concernant Base élèves et la marche forcée pour son installation en Isère.

Nous espérons que les réponses de Monsieur l'Inspecteur d'académie à la lettre que nous lui adressons aujourd'hui (<http://38.snuipp.fr/spip.php?article520>) nous permettront d'y voir plus clair !

Il est à noter que le Ministre déclare avoir modifié un « décret relatif à la Base élèves », il serait intéressant qu'il nous fournisse ces modifications et le décret par la même occasion, car, à notre connaissance, il n'existe pas NDR.

■ RASED : lettre unitaire à l'attention des parents

Vous trouverez sur ce lien, la lettre pour le maintien et le renforcement des RASED, signée par les syndicats d'enseignants, les fédérations de parents d'élèves et diverses associations complémentaires, à diffuser largement autour de vous. <http://38.snuipp.fr/spip.php?article518>

■ On se mobilise pour l'école !

Le dénigrement de notre métier, le mépris affiché qui accompagne les attaques incessantes contre l'Ecole publique et notre statut de fonctionnaire ne sont plus supportables ! Il nous faut contrer le matraquage gouvernemental et médiatique, argumenter et défendre nos valeurs et nous mobiliser !

Nous vous proposons plusieurs rendez-vous d'information et de mobilisation.

- **Jeudi 25 septembre** : on informe, on rencontre les parents, en diffusant des documents unitaires : la lettre pour les RASED (voir plus haut) ; « l'école au pain sec » <http://38.snuipp.fr/spip.php?article515> ; « apprendre pas si simple » <http://38.snuipp.fr/spip.php?article519>

Rendez-vous pour une diffusion militante ce jour-là, à la gare de Grenoble à partir de 17 heures 30.

- **Mardi 30 septembre** : on débat, au cours d'une réunion publique « L'école Publique, ses enjeux, son avenir », organisée par la FSU de 20 heures à 23 heures à la Maison du Tourisme de Grenoble.

- **Mardi 7 octobre** : on se met en grève et on manifeste dans le cadre de la journée internationale pour exiger des emplois de qualité pour tous, des salaires revalorisés, l'amélioration des conditions et de la durée du travail, le droit à une protection sociale, la garantie d'une retraite pour tous et la défense des services publics.

- **Dimanche 19 octobre** : on manifeste **unitairement** et avec les parents d'élèves à Paris pour l'école.

Inscrivez-vous pour le train en envoyant un mail à snu38@snuipp.fr

Pas de réponse directement à ce mail mais à snu38@snuipp.fr